

## Ex-administratrice acquittée

**Faillite de l'ACSMS** » L'ex-administratrice de Hope Funds n'y est pour rien dans la faillite de la caisse de pension de l'ancienne Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS). Le Tribunal pénal économique du canton de Fribourg (TPE) estime même qu'elle est une «victime comme toutes les autres victimes» et qu'elle a été «trompée et manipulée» par le directeur de ce fonds d'investissement.

Ce mardi, il a ainsi prononcé son acquittement des faits qui lui étaient reprochés par le Ministère public, à savoir complicité de gestion déloyale qualifiée, faux dans les titres et blanchiment d'argent. Il a aussi levé le séquestre sur un bien immobilier et des documents. La procureure Alessia Chocomeli-

Lisibach avait requis en avril dernier une peine de trois ans de prison, dont une année ferme.

Le TPE a notamment relevé l'inexpérience de l'ex-administratrice mandatée pour fournir divers services. Elle n'était pas impliquée dans la stratégie de placement. De plus, les éléments en sa possession étaient insuffisants pour reconnaître une malversation.

L'ex-administratrice sera indemnisée à hauteur de 11 000 francs pour ses premiers frais. Sa défense percevra près de 30 000 francs. Les frais de procédure sont à la charge de l'Etat de Fribourg. Le Ministère public peut faire recours dans les 20 jours. La procureure indique qu'elle étudiera le jugement avant de prendre sa décision. »

MAG

## Soutien aux manifestations locales

**Charmey** » L'association touristique de Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens veut dynamiser la vie locale

L'Association touristique des 3C (AT3C), qui regroupe les communes de Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens, tire les conclusions de la nouvelle loi fribourgeoise sur le tourisme. Entrée en vigueur en janvier 2023, cette dernière ne reconnaît plus les sociétés de développement dans la répartition des taxes de séjour. Pour l'AT3C, le changement représente un manque à gagner important (en 2022, elle avait touché plus de 40 000 fr. de taxes de séjour, sur un total des produits de 234 000 fr.), mais aussi une charge supplémentaire,

puisque sa gestion administrative lui revient désormais, alors qu'elle était assurée par La Gruyère Tourisme jusqu'à fin 2022.

Comme d'autres sociétés de développement (La Liberté du 11 avril 2024), l'association a dû se repenser. «Dans ce nouvel environnement, l'AT3C garde toute sa raison d'être», a rassuré Sophie Moret, conseillère communale à Val-de-Charmey et présidente de l'AT3C, lors de l'assemblée générale le 29 mai. «L'AT3C est un complément aux activités de La Gruyère Tourisme, avec qui nous continuons de collaborer», a-t-elle ajouté.

Selon la conseillère communale, ce qui a d'abord été un choc pourrait être une oppor-

tunité pour l'AT3C, qui souhaite renforcer son soutien aux animations locales, par le biais d'une contribution financière. Cette offre s'adresse aux commerces et associations des trois communes et vise à dynamiser la vie locale. Une manière aussi, selon le syndic de Châtel-sur-Montsalvens, Eric Barras, également membre du comité de l'AT3C, de montrer aux acteurs locaux comment sont utilisées les contributions volontaires qu'ils versent à l'association.

**Pour renforcer** sa présence à l'échelon local, l'AT3C s'est dotée d'un logo. «Le but est de mieux nous faire connaître dans la vallée. L'association fait déjà beaucoup de choses dont

les gens n'ont pas conscience, comme les sentiers raquettes», a illustré Sophie Moret. L'AT3C a également plusieurs projets pour promouvoir la «destination Charmey», dont une campagne intitulée «Prêt-e-s pour Charmey», réalisée avec la contribution financière de l'Hôtel Cailler et de Télécharmey. Elle s'adressera principalement aux familles et aura à cœur de montrer la diversité des activités proposées dans la vallée de la Jogne.

A noter encore qu'en 2023, 145 260 nuitées ont été comptabilisées sur le territoire de l'AT3C, ce qui représente plus d'un quart du total des nuitées en Gruyère et une légère hausse (+1%) par rapport à 2022. » JR

L'horloger met à l'enquête ce vendredi sa future usine bulloise. Durabilité et démesure au menu

# En Gruyère, le projet vert de Rolex

« JULIE RUDAZ

**Bulle** » Rolex met à l'enquête ce vendredi 7 juin son futur site de production bullois. Prévu pour 2029 sur une parcelle située entre l'autoroute et la route de contournement H189, le complexe emploiera plus de 2000 personnes. Cette demande d'autorisation de construire fait suite à l'approbation des plans d'aménagement de détail et des infrastructures de mobilité (PAD et PIM), indique l'entreprise dans un communiqué.

«Il s'agit d'un investissement stratégique et un élément majeur de notre développement à long terme», poursuit la firme, qui a déjà déboursé plus de 30 millions de francs pour acquérir le terrain, propriété de la ville.

Rolex ne communique pour le moment pas sur le coût de ce projet, dont l'enveloppe globale avait été estimée à un milliard de francs. En revanche, l'entreprise horlogère a dévoilé mardi les contours d'un projet vertigineux et qui vise très haut en matière de durabilité.

**Bâti** L'entreprise horlogère va construire quatre bâtiments dédiés aux activités de production et qui seront reliés entre eux par un édifice pour l'administration, le support, des zones de rencontre et de repos. A l'extrême sud, un autre bâtiment accueillera l'entrée principale. Rolex promet à ses collaborateurs un «environnement de travail agréable et moderne», également grâce à des façades très largement vitrées. «La disposition des volumes permettra d'intégrer les bâtiments dans un parc végétalisé et protégé des nuisances de l'autoroute», précise encore l'entreprise.

Le complexe de près de 380 mètres de long comptabilisera 261 600 m<sup>2</sup> de plancher dans un volume bâti de 1,43 million de m<sup>3</sup>. L'édifice culminera à 32 mètres, soit cinq étages à en croire les images de synthèse. Conformément au PAD, les 712 places de stationnement prévues se trouveront



Près d'un tiers de la parcelle sera végétalisée. DR/Image de synthèse

**10 000 mètres carrés**

La surface de la parcelle sur laquelle prendra place le projet de Rolex.

**380 mètres**

La longueur du complexe, composé de plusieurs bâtiments reliés entre eux

**98 pour cent**

La part d'énergie renouvelable qui sera utilisée pour le chauffage du site

en sous-sol. Outre 684 places pour garer des vélos, un atelier de réparation de vélos sera à la disposition des employés, ainsi que des vestiaires.

**Extérieur** Prairie, étang, pépinière: le descriptif du projet de Rolex est assez éloigné du champ lexical industriel ou horloger. L'entreprise prévoit de végétaliser près d'un tiers de la

parcelle de 100 000 m<sup>2</sup>. Près de l'entrée principale, une vaste zone de prairie, un parc et même un étang constitueront un «lieu de repos». Pour l'heure, la firme ne précise pas si cet espace sera accessible au public.

Au total, environ 500 arbres seront plantés. Ces jeunes pousses devraient être cultivées sur place, dans une pépinière de 4000 m<sup>2</sup> qui permettra, selon

l'entreprise, «un développement optimal des végétaux et aussi de réduire l'impact carbone induit par le transport des plantations.» Un dispositif de récolte et de traitement des eaux de pluie sera mis en place pour l'entretien des espaces végétalisés. Il permettra de réduire la consommation en eau du bâtiment de 75% par rapport à un bâtiment de référence.

**Energie** De par sa conception et son implantation, l'édifice affichera des besoins en énergie 10% moins élevés que pour une construction classique, affirme Rolex. Les toits des bâtiments seront presque entièrement couverts de panneaux solaires et un champ de 150 sondes géothermiques sera créé, de sorte que 98% d'énergie renouvelable sera utilisée pour le chauffage.

Pour son site bullois, l'horloger vise l'obtention du label BREEAM. Originnaire du Royaume-Uni, cette norme permet d'évaluer un bâtiment sous l'angle de la durabilité. «Ce niveau de certification pour un bâtiment industriel sera une première en Suisse et démontre la volonté de Rolex de faire face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels», indique l'entreprise.

**Les travaux préparatoires débuteront cet été**

**Construction** Dans le plan vert de Rolex, rien ne semble avoir été laissé au hasard. Pour la construction, c'est un béton de type LC3, développé par l'EPFL, qui a été choisi. Particulièrement écologique, il permet de réduire jusqu'à 40% l'empreinte carbone de ce matériau. De plus, une partie des matériaux d'excavation seront réutilisés pour la fabrication du béton.

Pour limiter l'impact du chantier sur le trafic, l'entreprise entend créer des zones de stockage temporaires. Elles seront directement reliées au site en construction par un pont provisoire. Les travaux préparatoires et d'installation débuteront cet été déjà, alors que les travaux de terrassement devraient démarrer en janvier 2025.

Des travaux sont déjà en cours sur le site. Ils concernent le passage inférieur sous la rue de la Léchère et la route de desserte, qui longera la route de contournement H189. La réalisation de cette dernière est à la charge de Rolex, qui ne communique pas son coût. Une fois le site terminé, cette aire de rue sera rendue à la ville de Bulle pour un franc symbolique. »